



## Municipalité de Saint-Gilbert

### RÈGLEMENT U-04-2023, RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

# Avis public

Le conseil municipal de Saint-Gilbert a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le projet de règlement U-04-2023 intitulé « Règlement relatif aux dérogations mineures de Saint-Gilbert ».

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, se tiendra le mardi 4 juillet 2023, à compter de 20h, dans la salle du conseil de la municipalité située au 110 rue Principale, Saint-Gilbert, Québec G0A 3T0.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement U-04-2023 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouvertures du bureau municipale les mercredi et jeudi de 10h à 12h et 13h à 15h.

Donné à Saint-Gilbert ce 22 juin 2023.

---

*Christian Fontaine,  
Directeur général et greffier-trésorier*

#### Certificat de publication

*Je, soussigné Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public le 22 juin 2023 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain du mois de juin 2023.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 22 juin 2023.»*

---

*Christian Fontaine, Directeur général et greffier-trésorier*